

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°34/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 05 novembre 2021

Date de la convocation : 02 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 2

L'an deux mille vingt et un, le 05 novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Restauration du four, quartier Custaredda.

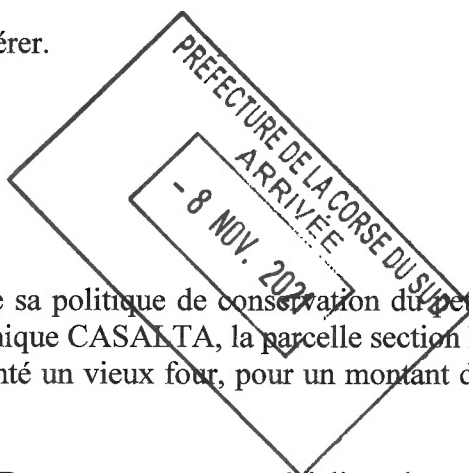
Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de sa politique de conservation du petit patrimoine ancien, la mairie a acheté à Monsieur Dominique CASALTA, la parcelle section B n°175 d'une superficie de 30 m² sur laquelle est implanté un vieux four, pour un montant de 700 euros.

Le maire indique qu'il a fait appel au cabinet « Erba Barona paysage », spécialiste dans la rénovation du patrimoine, afin que celui-ci établisse un dossier technique et chiffre le montant des travaux de réhabilitation de ce four et de ses alentours.

Le coût global de ce projet s'élève à **31 236 euros HT** (34 743,20 euros TTC), soit travaux (**27 400 euros HT**), maîtrise d'œuvre (**3836 euros HT**).

Le maire précise aux conseillers que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assurer son autofinancement, et propose le plan de financement suivant :

Office de l'environnement (80%)	Autofinancement (20%)
24 988,80 euros	6247,20 euros



Objet : Restauration du four, quartier Custaredda.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

- Emet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'office de l'environnement de Corse, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,
- De signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- Charge le maire de souscrire le marché,
- Donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce projet de marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



Vincenti
D. VINCENTI

